



Edité le : 20/12/2025

Rapport d'analyse

Page 1 / 4

MAIRIE DE SAINT MAXIMIN

1 RUE DES ECOLES
30700 ST MAXIMIN

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 4 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE25-179704	
Identification échantillon :	LSE2512-17454-1	
N° Analyse :	00189935	Analyse demandée par : ARS DD DU GARD
Nature:	Eau de distribution	
Point de Surveillance :	ECOLE PRIMAIRE	Code PSV : 0000007945
Localisation exacte :	robinet cuisine cantine CHEMIN NEUF	
Dept et commune :	30 SAINT-MAXIMIN	
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,9925523000	Y : 4,4504154000
UGE :	0159 - SAINT MAXIMIN	
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUÉE DESINFECTÉE	
Type de visite :	D1	Type Analyse : D1 Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE SAINT MAXIMIN	
	MAIRIE DE SAINT MAXIMIN	
	30700 SAINT MAXIMIN	
Nom de l'installation :	SAINT MAXIMIN	Type : UDI Code : 000964
Prélèvement :	Prélevé le 11/12/2025 à 08h48	Réception au laboratoire le 11/12/2025 à 13h40
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / HUTTENSCHMITT Christel - LSEHL	
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine	
Traitemen t:	EAU DE JAVEL	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 11/12/2025 à 17h21

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain								
Température de l'eau	11D1@	13.2	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25 #

....

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
pH sur le terrain	11D1@	7.7	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0	
Chlore libre sur le terrain	11D1@	0.30	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03	#
Chlore total sur le terrain	11D1@	0.39	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03	#
Bioxyde de chlore avant dégazage	11D1@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05	
Bioxyde de chlore après dégazage	11D1@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05	
Durée de dégazage	11D1@	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013		
Analyses microbiologiques							
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11D1@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11D1@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	0	#
Escherichia coli (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	0	#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	#
Caractéristiques organoleptiques							
Aspect de l'eau	11D1@	0	-	Analyse qualitative			
Odeur	11D1@	Chlore	-	Méthode qualitative			
Saveur	11D1@	Chlore	-	Méthode qualitative			
Couleur apparente (eau brute)	11D1@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5	#
Couleur vraie (eau filtrée)	11D1@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5	15 #
Couleur	11D1@	0	-	Qualitative			
Turbidité	11D1@	< 0.10	NFU	Néphéломétrie	NF EN ISO 7027-1	0.10	2 #
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Conductivité électrique brute à 25°C	11D1@	707	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	50	200 1100 #
Cations							
Ammonium	11D1@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	Méthode interne M_J077	0.05	0.10 #
Pesticides							
Total pesticides							
Somme des pesticides identifiés hors métabolites non pertinents	11ATZMT*	<0.500	µg/l	Calcul		0.500	0.5
Pesticides azotés							
Cyromazine	11ATZMT*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.1 #
Amétrine	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1 #
Atrazine	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1 #
Atrazine 2-hydroxy	11ATZMT*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.1 #
Atrazine déséthyl	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1 #
Cyanazine	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1 #

....

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 3 / 4

Edité le : 20/12/2025

Identification échantillon : LSE2512-17454-1

Destinataire : MAIRIE DE SAINT MAXIMIN

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Desmetryne	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Hexazinone	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Metamitrone	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Metribuzine	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Prometon	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Prometryne	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Propazine	11ATZMT*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.1	#
Sebuthylazine	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Secbumeton	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Simazine 2-hydroxy	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Terbumeton	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Terbumeton déséthyl	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Terbutylazine	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Terbutylazine déséthyl	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Terbutylazine 2-hydroxy (Hydroxyterbutylazine) (MT13)	11ATZMT*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.1	#
Terbutryne	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Triétazine	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Simetryne	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Dimethametryne	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Propazine 2-hydroxy	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Triétazine 2-hydroxy	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Triétazine déséthyl	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Sébutylazine déséthyl	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Sebutylazine 2-hydroxy	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Simazine	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Atrazine désisopropyl	11ATZMT*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.1	#
Atrazine désisopropyl 2-hydroxy	11ATZMT*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.020	0.1	#
Terbutylazine déséthyl 2-hydroxy (MT14)	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Cybutryne	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Aziprotryne	11ATZMT*	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.030	0.1	#
Isomethiozine	11ATZMT*	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.030	0.1	#
Atrazine déséthyl désisopropyl (DEDIA)	11ATZMT*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.020	0.1	#
Atraton (atrazine métoxy)	11ATZMT*	< 0.01	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode interne M_ET172	0.01	0.1	#
Amides et chloroacétamides								

....

Identification échantillon : LSE2512-17454-1

Destinataire : MAIRIE DE SAINT MAXIMIN

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Flufenacet (flurthiamide)	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#
Flufenacet-ESA	11ATZMT*	< 0.010	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.010	0.10	#
Flufenacet-OXA	11ATZMT*	< 0.010	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.010	0.10	#
Pesticides divers								
Triazoxide	11ATZMT*	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.050	0.1	#
Urées substituées								
Thidiazuron	11ATZMT*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.005	0.1	#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

11D1@ ANALYSE (D1) EAU DE DISTRIBUTION (ARS11-2020)

11ATZMT* ANALYSE (ATZMT) ATRAZINE ET METABOLITES (ARS11-2021)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Delphine AWDE
Ingénierie de Laboratoire